

Contrôle du « pass sanitaire » - Protection des données personnelles



Vous accédez à un lieu, établissement ou évènement listé dans le décret modifié n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire soumis à la présentation de justificatifs pour effectuer un contrôle sanitaire.

Le contrôle d'accès est nécessaire au respect de l'obligation légale susvisée et est réalisé par des personnels dûment habilités par la Ville de Lyon.

Les preuves sanitaires acceptées sont :

- Attestation de vaccination (Schéma complet)
- Test Négatif de moins de 48h
- Test RT-PCR ou antigénique positif, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement de la Covid-19

Le contrôle est effectué à l'aide de l'application 'TOUSANTICOVID VERIF'. A défaut de présentation des preuves sanitaires valides, l'accès à l'établissement, au lieu ou à l'évènement sera refusé.

TousAntiCovid Verif est conforme à la réglementation qui garantit la protection de vos données personnelles.

Lors d'un scan d'un certificat COVID, aucune donnée n'est collectée. Toutes les opérations de contrôle sont réalisées dans l'application au sein de l'appareil mobile.

Les données traitées sont :

- nom,
- prénom,
- date de naissance

et un résultat de conformité (rouge ou vert)

Les données sont uniquement affichées.

L'utilisation de l'application TousAntiCovid Verif ne permet qu'un affichage des seules informations nécessaires au contrôle, contenues dans le Certificat. Aucun transfert ou partage n'est réalisé lors du contrôle.

Il n'y a aucun enregistrement ni aucun stockage de données dans l'application. Une fois le résultat du contrôle généré, toutes les informations sont supprimées et le résultat du contrôle affiché sur l'écran de l'utilisateur disparaît.

Le destinataire des données est l'utilisateur de l'application en charge du contrôle sanitaire.

Pour toute information sur vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la Ville de Lyon, vous pouvez contacter directement le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Lyon à l'adresse postale suivante : Ville de Lyon, à l'attention du Délégué de la Protection des Données 1, place de la Comédie 69205 Lyon Cedex, ou en utilisant le formulaire présent sur www.lyon.fr.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle www.cnil.fr si vous estimez, après avoir contacté la Ville de Lyon, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.